

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-08

Environnement

Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L5711-1, L5721-2 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne, notamment son article 5 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Considérant le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne est composé de la Communauté d'agglomération Territoires Vendômois ainsi que des Communautés de communes du Val d'Amboise, du Castelrenaudais et de Touraine-Est Vallées.

Considérant l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne qui précise que la représentation de chaque adhérent au sein du comité syndical est réalisée en fonction de la population de l'EPCI (population communale de l'INSEE) pondérée à la surface du bassin versant inscrite dans l'EPCI.

De ce fait, s'agissant de la Communauté de communes du Val d'Amboise, il a été déduit que la population à prendre en compte s'élevait à moins de 1000 habitants. Par conséquent, Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne étant un syndicat mixte « fermé » (composé de Communautés de communes et de communes), les délégués pouvant être désignés membres à ce dernier sont :

- Soit des membres du Conseil communautaire ;
- Soit des membres des Conseils municipaux des communes membres.



Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne, les personnes suivantes :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Joel LAMOTTE	Philippe DENIAU